



COMMISSION INTERNATIONALE

Rapport d'activité 2012

◆ L'UEVL – Marion Varner

L'année 2012 a été dominée, au sein de l'UEVL, par le problème de l'adoption, ou la non adoption, d'une nouvelle classe « compétition » pour les parapentes. La question était de savoir si l'UEVL restait partisane des quatre classes actuelles, A.B.C.D. prévues dans la norme EN ou si l'UEVL acceptait la création d'une nouvelle classe, à labellisation plus simple et moins onéreuse, qui serait destinée à accueillir les voiles de compétition dont le pilotage est exigeant.

Dans un premier temps, l'UEVL, à la fin de l'assemblée générale 2013 qui s'est déroulée à TAORMINA, avait décidé de rester dans le cadre de la norme européenne actuelle, à savoir quatre classes, A.B.C.D., imposant aux compétiteurs d'utiliser des voiles labellisées pour courir en compétition. Puis, suite à un lobbying acharné de la FFVL à la CIVL, la position des fédérations a évolué et il est vraisemblable qu'une nouvelle classe compétition viendra s'ajouter en 2015 aux quatre classes existantes au sein de la norme européenne en vigueur à ce jour.

Sur le plan financier, le compte de résultat de l'UEVL en 2012 s'est soldé par un résultat positif de 10 803,78 € qui sera vraisemblablement utilisé dans le futur pour aider certaines fédérations à participer aux travaux de l'UEVL. En effet, toutes les fédérations n'ont pas les mêmes capacités financières que la FFVL qui est, il faut s'en souvenir, « l'enfant gâté du vol libre » au sein de la communauté européenne.

◆ RÈGLES AÉRONAUTIQUES EUROPEENNES - Marion Varner

En ce qui concerne les règles de l'air européennes standardisées, il faut savoir que ces règles ont été publiées au Journal Officiel des communautés européennes du 26 septembre 2012, sous le n°923/2012, et sont applicables depuis le 04 décembre 2012. Heureusement, les planeurs ultra légers font partie d'une annexe II qui les exclut de ces règles européennes en ce qui concerne la fabrication, l'entretien et l'utilisation de ces aéronefs. Mais ne perdons pas de vue que l'objectif européen est d'établir des règles aériennes communes qui risquent d'être, dans le futur, applicables aux planeurs ultra légers, raison pour laquelle notre présence (celle de l'UEVL) est importante au niveau européen, par une action de lobbying que nous devons mener, de manière à éviter la mise en place de réglementations inadaptées à notre pratique.

● NORMES 926-1 & 2 - Marion Varner

En ce qui concerne la norme, tous les membres de l'UEVL ainsi que les laboratoires de tests et la PMA ont accepté de participer aux dépenses administratives de fonctionnement de l'AFNOR qui continuera ainsi à assurer les services de secrétariat indispensables pour adapter la norme à l'évolution du matériel.

Enfin, les minutes de l'assemblée générale de l'UEVL de 2013 seront accessibles sur le site de l'UEVL : www.ehpu.org



- **LA CIVL & la FAI – Stéphane Malbos**

Stéphane Malbos est notre délégué. Il a participé aux travaux de la CNFAS sur l'évolution de la FAI. Il a été élu vice-président de la CIVL et cumule cette fonction à celle de président du Comité Parapente et celle, informelle, de secrétaire. Il est donc au cœur des réflexions que mène la CIVL sur l'évolution des ailes de compétition et sur celles concernant les règles de sécurité et de compétition.

En parapente, la réintroduction d'une classe Compétition hors certification EN, l'obligation d'emport de deux "secours" ou l'accessibilité d'un secours unique par les deux mains en cas de vol dégradé, la mise en place d'une balise conique ou de son équivalent pour conclure les manches, l'obligation du "live-tracking" en parapente sont quelques-unes des propositions sur lesquelles s'est prononcée favorablement l'AG de la CIVL (du 12 au 17 février derniers).

Les analyses et comptes rendus de cette AG sont disponibles sur le site Internet de la CIVL. Plus de 100 points à l'ordre du jour, dont certains aussi anodins que la mise en place d'un nouveau règlement intérieur. On ne s'est pas embêté.

Enfin, la FFVL et le Delta Club Annecy ont obtenu l'organisation des championnats du monde delta (classe 1 Femmes, 2, 5 et Sport). La FFVL et Les Foud'ailles ont proposé d'organiser les championnats du monde de voltige en 2015. Le Bureau de la CIVL se prononcera sans doute favorablement.

- **LE KITE – Olivier Mouragues**

Depuis l'élection fin 2011 de l'actuel président de l'AFCK (Association Française de la Classe Kite, commission compétition Kite de la FFVL) au Comité Exécutif de l'IKA (International Kiteboarding Association), la France confirme sa présence auprès des instances internationales et participe à l'élaboration de la réglementation du kitesurf international.

2012 étant une année olympique, le CIO (Comité International Olympique) a demandé à l'ISAF (International Sailing Federation) de revoir et réorganiser l'ensemble des médailles olympiques attribué au monde de la voile.

Les différents comités de l'ISAF ont donc dû plancher sur la requête soumise par l'IKA pour propulser le kitesurf en discipline olympique à partir des Jeux de 2016 à Rio. Après le premier avis positif et tonitruant de l'Equipment Committee de l'ISAF courant mai 2012, qui proposait de remplacer les deux médailles du windsurf par deux médailles pour le kitesurf, un second avis positif est émis par l'Event Committee mi-novembre à la veille de l'Assemblée générale de l'ISAF. Le dernier vote décisif ne sera malheureusement pas favorable et réintègrera le windsurf.

Le kitesurf ne sera donc pas sport olympique pour les prochains Jeux olympiques 2016. Cependant, l'expérience acquise et le travail fourni par l'IKA prouvent la maturité du kitesurf. L'évolution des Jeux olympiques laisse à penser aujourd'hui que le kitesurf y a toute sa place et pourrait y accéder dans un avenir peut-être pas si lointain.

Le grand ménage organisé par le CIO pourrait laisser quelques médailles disponibles aux sports attractifs véhiculant une image saine et propre.

L'assemblée générale annuelle de l'IKA, tenue ce troisième week-end de janvier 2013 à Rome, confirme sa volonté d'obtenir la reconnaissance olympique.

Cette assemblée valide également plusieurs règles pour la discipline Race et intègre le Foil comme support reconnu par l'IKA (la définition de cette classe est soumise pour approbation à l'ISAF).